ASSOCIATION FRANÇAISE
DES YACHTS DE TRADITION

COMPTE-RENDU

Assemblée Générale Ordinaire
du Jeudi 1er octobre 2026 à Saint-Tropez salle Louis Blanc

(incluant la concertation annuelle avec les organisateurs)

L'Assemblée Générale 2026 a été convoquée le 28 août 2026 et diffusée par courrier électronique circulaire du site Afyt.fr, avec comme Ordre du Jour :

1. Introduction
2. Rapport financier
3. Rapport moral
4. Election des membres du Conseil d'administration venant à renouvellement
5. Désignation du Bureau et du Président par le CA
6. Evénements classiques AFYT : *(cf réunion AFYT Organisateurs habituelle)*
   - Retour des organisateurs sur la saison 2026
   - Calendrier des événements
   - Projets de calendrier 2027 / 2028 / 2029
   - Travaux CIM sur les conditions communes d'organisation des régates
   - Activités de la Commission Spéciale (communication, développement des « Jeunes équipiers Classiques »…)
7. Organisation de la fin de saison : samedi 28 novembre 2026
   - Remise des prix du Trophée AFYT puis
   - Soirée de la Voile classique au YCF à Paris
8. Jauge et CIM : application 2026 et évolutions de la jauge CIM 2027-2029
   Organisation et ambitions du CIM pour 2026-2029
9. Questions diverses

Cette assemblée a été suivie par une photo de l'Assemblée, avec le CA et les organisateurs portant la casquette « Merci Patrice », en hommage à l'héritage de Patrice de Colmont, qui nous a quitté il y a un peu moins d'un an.
L'Assemblée s'est terminée avec un café, servi par les JECs (Jeunes Equipiers Classiques) de Centrale Marseille, et une distribution de T-shirts AFYT aux participants.

1 INTRODUCTION

Le Président remercie les membres présents et les représentants des organisateurs (voir liste en fin de message) pour leur participation, ainsi que la Société Nautique de Saint-Tropez et son Président Pierre Roinson pour son accueil et la réservation de la salle Louis Blanc.

2 – RAPPORT FINANCIER

Les comptes de l'exercice 2025 écoulé sont présentés par le Trésorier.
Les principales informations à retenir pour l'exercice 2025 sont :

- Les recettes pour un total de **21 145€** contre 23 876.47€ en 2024. Avec un nombre de membres et certificats de jauge de 144 bateaux en 2025, contre 155 bateaux en 2024.
- Des dépenses de **41 519.84€** en 2024, contre 13 537,15€ en 2024.
- Les comptes de l'AFYT de l'année sont clos au 31 décembre 2025 avec :
  - Disponibilités sur le compte bancaire Société Générale : 194,45€
  - Disponibilités sur livret A Société Générale : 55 665,17€
  avec 1 305,65 € d'intérêts qui sont crédités sur l'exercice 2026 le 03/01/2026

(détails en annexe)

Tous ces paiements, pour fêter les 30 ans de l'AFYT, étaient anticipés et voulus par le CA et le bureau, et la disponibilité bancaire nous le permettait. Année exceptionnelle et particulière donc, mais les comptes seront rééquilibrés en 2026 et à ce titre à fin août 2026 les comptes étaient déjà positif de 4 536,32 €.
La situation globale est donc saine, avec un nombre de bateaux jaugés oscillant entre 140 et 150 suivant les années, et il n'y a pas nécessité d'augmenter le montant des cotisations, hormis pour l'obtention d'une première jauge, et il est proposé d'introduire des pénalités pour cotisations tardives. Il est suggéré au Bureau de mettre en place pour les cotisations un paiement CB par internet.

Concernant les **cotisations pour 2026** il est décidé par l'assemblée générale de passer à :

- Cotisation des membres (armateur ou amateur) : 30 Euros,
- Jauge renouvellement : 70 Euros, (en plus de la cotisation membre)
- Jauge pour la première année : **170 Euros**, (en plus de la cotisation membre)
- Frais associés aux opérations de jauge (non-membre de l'AFYT) : 200 Euros
- Demande de modification du certificat de jauge en cours d'année : 100 Euros

Il est décidé de confirmer le barème suivant pour les membres organisateurs :

- 1000 Euros : pour Régates Royales, Voiles d'Antibes et Voiles de Saint-Tropez,
- 200 Euros : pour Voiles du Vieux Port / Calanques classique, Voiles de Cassis, Porquerolle's classic, Trophée Bailli de Suffren, Corsica Classic, Coupe de printemps et d'automne du Yacht Club de France et autres événements.

Nouveau : il est décidé d'appliquer **une pénalité de 50% pour les cotisations non payées avant la première régate** ou la date de la manifestation pour les membres organisateurs.

Budgets prévisionnels 2026 & 2027:

- Recettes 23.000 € (cotisations membres et organisateurs)
- Dépenses ordinaires 13.000 € (frais de jauge et remise des prix AFYT)
- Dépenses spéciales 10.000 € (pour initiatives, évènements spéciaux et communication) – Voir « Commission spéciale » au §5.

Quitus est donné au trésorier à l'unanimité, ainsi que la validation des ajustements des barèmes de cotisation. William et Roger sont chaleureusement remerciés.

3 RAPPORT MORAL

Le Secrétaire Général présente un rapport moral basé sur une analyse du déroulement de la saison fin 2025 et en 2026, avec le retour des organisateurs concernant leurs événements.

Pour la fin de saison 2025, après la fin des superbes Voiles de Saint-Tropez, à noter l'organisation de la remise des prix du Trophée AFYT le samedi 6 décembre 2025 au Yacht Club de France, avec une dotation exceptionnelle de prix : couteaux Neptunia de grande qualité, suivi d'un petit cocktail. Cette remise des prix a été prolongée par la Soirée de la Voile Classique, et la distinction du Neptune 2025 pour Viola, feu Yvon Rautureau, son keeper actuel Kostia, et son équipage, qui incarne magnifiquement l'esprit de nos régates classiques.
Le Trophée Afyt 2025 a vu sur les 10 événements le composant un total de 147 bateaux classés, avec 1146 manches unitaires et 6 bateaux qui ont participé à 7 des 10 événements : bravo à Chips / Olympian / Corinthian / Joyant / Nin / One Wave !

Un premier bilan français de l'année 2026 peut être fait par les organisateurs compte tenu de la date de l'AG, pour cette saison avec une participation stable en moyenne :

- **Dames de Saint-Tropez** : une petite vingtaine de participants et les femmes toujours à l'honneur, une belle réussite d'entrée de saison dans la convivialité avec un programme sur 3 jours, qui a permis de valider 2 manches compte tenu de la météo.
- **Toulon Provence Regatta** : cette deuxième édition a de nouveau pâti d'une superposition car en même temps que les Dames de Saint-Tropez qui avait déplacé ses dates un peu tardivement, et donc seulement 5 classiques, mais une formidable organisation et de belles animations à terre.
- **Voiles du Vieux Port** (exceptionnellement en mai cette année) : 24 participants pour une édition un peu perturbée par un fort mistral avec 1 seule manche courue. A noter la réalisation de Calanque Classique les 20 et 21 juin avec quelques bateaux classés et deux manches courues.
- **Voiles de Cassis** : une grosse trentaine de participants classiques pour deux belles manches courues, et un accueil à la hauteur, avec toujours l'utilisation de eStela, avec une belle animation à terre.
- **Voiles d'Antibes** : une soixantaine de bateaux pour cette édition avec 3 manches courues dans des conditions légères. L'événement, dans son emplacement au bastion Saint Jaume, est toujours aussi festif et animé.

- **Coupe de Printemps du YCF** : entre Antibes et Porquerolles, avec quelques bateaux courageux qui ont réussi à faire ce ralliement, en finissant parfois très tard...
- **Porquerolle's Classic** : une soixantaine de participants classiques pour 2 manches courues dans le cadre magnifique de Porquerolles et son accueil convivial. A noter un incident lors de la première cours (tour de l'île) avec environ 20% de la flotte faisant une erreur de passage de bouée, les contestations et redressements ont retardé et perturbé la remise des prix.
- **Trophée Bailli de Suffren** : peu de participants classiques pour cette édition, mais de qualité, avec les 4 manches permettant d'aller jusqu'à Malte. Un accueil toujours exceptionnel pour les étapes. Lionel informe l'Assemblée d'un changement de format, avec pour 2027 une édition se terminant à Ischia (pour conjonction avec la Coupe de l'America), puis une édition sur deux se finissant à Malte (2028 et 2030) et en alternative Barcelone (en 2029).
- **Corsica Classic** : une douzaine de participants, avec la moitié de classiques pour 7 manches itinérantes et des belles participations. Le concept d'avoir un soir au port et le suivant au mouillage fonctionne très bien. A noter un final à Saint Cyprien, au lieu de Bonifacio, qui s'est très bien déroulé.
- **Régates Royales** : plus de 60 classiques sans compter les 12mJI, Spirit of Tradition, Tofinou et Dragons, et toujours des régates de très haut niveau en baie de Cannes avec une météo sportive, qui a permis de finir 4 belles manches chez la plupart des classiques, car la dernière manche a été contrainte par la météo et l'heure de remise des prix.
- **Coupe d'Automne du YCF** : une bonne vingtaine de participants mais peu de vent au départ heureusement décalé de 4 milles à l'ouest, et quelques bateaux renonçant à la course. Une belle remise des prix au pied de la Capitainerie de Saint-Tropez.
- **Voiles de Saint-Tropez** : très beau plateau pour cette édition, notamment pour les Big boats, séparés avec la mise en place de la catégorie Big Racers, avec plus de 80 classiques, avec en plus la présence de 3 Classe J. Conditions météo parfaites, et des parcours modifiés qui ont été appréciés par les participants. Efficace organisation à terre, en gardant un bel esprit festif.

En plus des épreuves comptant pour le Trophée AFYT, il est à noter des événements complémentaires comme le **Défi Pourquoi Pas** (en avant-première de la saison, entre Porquerolles et Ajaccio), ou des rassemblements comme à **Sanary** mi-mai et fin août, ou à **Hyères** début octobre.

Plus à l'ouest, l'AFYT a soutenu la mise en œuvre de la jauge CIM pour la **Richard Mille Cup**, qui s'est déroulée avec succès en Ecosse entre le 15 et le 25 juin 2026, avec un beau duel entre Atlantic et Elena, et une démonstration de foc ballon par le team Fife (non seulement Mariquita et Moonbeam IV, mais aussi Moonbeam III débarrassé de presque tous ses winchs). Team Fife qui retrouve la jauge CIM pour la Brest Douarnenez Hoalen Classic fin juillet, et pour la Emeraude Classic cup à Saint-Malo début août.
A noter enfin la tournée américaine organisée par Tuiga et Viola à partir de mai 2026 pour marquer les 250 ans de l'indépendance des Etats-Unis, soutenu par le CIM et l'AFYT.

4 ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres sortants du CA sont :
- **Yann Joannon** qui se représente
- **William Borel** qui se représente
- **Jérôme Nutte** qui se représente
- **Bruno Troublé** qui se représente

Les quatre membres sortants du CA sont élus à l'unanimité des présents**.**

A noter que **Francis Van de Velde**, qui est présent sur les façades maritimes Sud et Ouest est confirmé comme Ambassadeur (plénipotentiaire) auprès des navigateurs et organisateurs de l'Ouest, et coordonnateur de la Newsletter de l'AFYT.

Le **Conseil d'administration** est constitué, avec la répartition des sortants par année :

Membre de droit : - **la Présidente du Yacht Club de France**,

Sortants après 2026 :	**- Frédéric Berthoz**	**- Lionel Péan**
	- Pierre Roinson	**- Jean-François Cutugno**
Sortants après 2027 :	**- Renaud Godard**	**- Roger Gibert**
	- Thibaud Assante	**- Henri Ferbus**
Sortants après 2028 :	**- Yann Joannon**	**- William Borel**
	- Jérôme Nutte	**- Bruno Troublé**

5 – DESIGNATION DU BUREAU PAR LE CA

Le conseil d'administration élit à l'unanimité :

- Président : **Frédéric BERTHOZ**
- Trésorier : **William BOREL**
- Secrétaire Général : **Renaud GODARD**

Il est aussi confirmé la responsabilité de **Charlotte FRANQUET** (Serenade) comme adjointe au Trésorier, en charge de piloter la « Commission Spéciale ».
Cette « **Commission spéciale** », avec un groupe de membres volontaires, propose et réalise des initiatives, événements spéciaux, actions particulières pour le développement de l'AFYT vers les jeunes, la communication, la culture et le soutien aux projets amusants, créant du lien entre les membres et vers l'extérieur. Les engagements financiers significatifs (>100 €) devront être validés au préalable par le Bureau.

Pour mémoire, la **Commission Technique de l'AFYT** est composée de : Francis Van de Velde, Jérôme Nutte, Henri Ferbus, Roger Gibert et Renaud Godard.

6 – <u>CALENDRIER DES EVENEMENTS – CONDITIONS D'ORGANISATION.</u>
Tient lieu et place de la réunion AFYT – Organisateurs.

Le projet de **calendrier annuel** des événements français en Méditerranée a été proposé en juin pour les années 2027, 2028 et 2029 pour examen et concertation par les organisateurs, ce qui a permis une validation de principe précoce.

Le **calendrier AFYT 2027** présenté en annexe 1 prend en compte les ajustements actés en séance.

A noter pour 2027 :

- La création d'un rassemblement début mai au Lavandou, permettant une belle escale sur la route des Dames de Saint-Tropez, confirmé dans ses dates et suivi par la Toulon Provence Regatta
- Le retour des Voiles d'Antibes début juin, suivi de la Porquerolle's Classic et la Coupe de printemps du YCF, en direction de Marseille
- Les Voiles du Vieux Port qui reviennent en 3éme week-end de juin
- Un Trophée Bailli de Suffren a destination d'Ischia, et profiter du voyage pour voir l'America's cup qui se tiendra à Naple en juillet 2027
- Les dates stabilisées fin août pour la Corsica Classic, se terminant à Saint-Cyprien
- Une année Monaco Classic Week positionnée du 8 au 11 septembre 2027, suivi d'un revival du fameux rassemblement Trophée Pasqui

<u>Commentaire de membres</u> : il est bien pratique de pouvoir arriver en avance et/ ou laisser son bateau après, lors d'un enchainement d'événements classiques. Serait-il possible d'avoir des garanties de disponibilité et gratuité (ou conditions préférentielles) pour les participants ? A regarder par les organisateurs.

<u>Calendrier du CIM</u> :
En **2026** le calendrier du CIM a comporté prés de 40 événements en Méditerranée, dont 10 événements majeurs qui ont constitué le **CIM Classic Yacht Trophy** avec exceptionnellement 4 événements en France (Voiles d'Antibes, Porquerolle's Classic, Régates Royales et Voiles de Saint-Tropez), Italie (San Remo, Argentario et Imperia), Espagne (Barcelone, Palma et Mahon), et la Classic Week de Monaco.
En **2027** pour les 10 événements retenus pour le CIM Classic Yacht Trophy (car année avec Monaco Classic Week) il y en aura 3 en France, comme en Italie et en Espagne.

Pour la suite, il est discuté l'analyse transmise par Gigi Rolandi (Président de l'AIVE et du CIM) d'avoir une approche plus géographique pour le début de saison,
Etat 2026 : Sanremo : 20–23 mai → 118 NM Cassis : 28–30 mai → 88 NM Antibes : 2–6 juin → 57 NM Porquerolles : 10–13 juin
en proposant pour les événements un enchainement réduisant les transits :
Proposition : Sanremo → 32 NM Antibes → 57 NM Porquerolles → 33 NM Cassis
A évaluer et discuter pour 2028.

Actions du CIM en 2026 :

Les actions lancées les années précédentes ont été poursuivies en cette année du centenaire du CIM :

- Tracking eStela : suppression du contrat global pour la saison organisé et financé par le CIM, l'utilisation de eStela est laissée à l'initiative de chaque association nationale et événement.
- Pavillons de classe : poursuite de l'utilisation des 5 pavillons de classe de référence
  - **Big Boats** = violet - **Epoque Aurique** = blanc - **Epoque Marconi** = jaune
  - **Classique Marconi** = vert - **Classic IOR** = rose

  permettant d'identifier simplement les différents types de classe et création d'un nouveau pavillon de classe « **Cruiser** » (bleu clair)
- Proposition aux organisateurs et Comités de course des documents type de course classique (avis et instructions de course) par la Commission CIM Sécurité et Régate représentée dans l'Assemblée par Thierry Leret et Jérôme Nutte
- Poursuite de l'amélioration des catégories, avec notamment l'identification quand le plateau des événements le permettait des catégories « Cruiser » (croiseur), avec possible déclinaison « big cruisers » (par exemple à Porquerolles et à l'Argentario Sailing week) ou « Epoque Cruiser » groupant les petits Classique et Epoque (Régates Royales). A noter aussi la poursuite de la séparation de la catégorie « Big Boats » à Saint-Tropez, permettant d'isoler les « Big racers ».
- Réunions avec les armateurs organisées lors des événements espagnols et durant les Régates Royales à Canne.
- Remise des prix du CIM Classic Yacht Trophy 2026 en fin des Voiles de Saint-Tropez 2026 au Lounge de la Capitainerie du port de Saint-Tropez.

Actions de l'AFYT en 2026 :

Une année plus calme, après l'année 2025 très active pour les trente ans de l'AFYT, avec :

- La publication de **deux Newsletters** d'une trentaine de page, présentant des actualités et des articles de fond – un grand merci à Francis Van de Velde pour la coordination, à Pierick pour la mise en forme, et à tous les rédacteurs ! (avis aux possibles contributeurs pour 2027…)
- La poursuite du **projet JEC** « Jeunes Equipiers Classiques » : 5 équipes (en tout 25 jeunes) provenant de 2 écoles (Seatech Toulon et Centrale Marseille) ayant embarqué lors de 5 événements (Dames de Saint-Tropez, Voiles de Cassis, Voiles du Vieux Port, Régates Royales et Voiles de Saint-Tropez) sur 20 bateaux : **Sérénade, Hermitage, Madrigal, Andale, Nagaïna, Svanevit, Chips, Briseïs, Bugis, Nin, Thea, Argynne, Palynodie, Hallowe'en, Peter, Eugenia V, Elena, Lulu, Lykke et Algol V**. Une belle réussite tant pour les bateaux hôtes que pour les jeunes, qui ont pu découvrir le monde des classiques, et lui faire bénéficier d'animations et contributions à sa communication.
- **eStela** : l'utilisation du système de suivi de régate à partir de téléphone portable, a été financé par l'AFYT : 1 mois pour le début de saison (des Dames de Saint-Tropez à la Porquerolle's Classic) et pour la fin de saison, avec en moyenne une bonne moitié des participants connectés et une audience moyenne comprise entre 400 et 1800 vues par manche suivant les

événements.
A noter que les **Voiles de Cassis**, qui ont rendu l'utilisation de eStela obligatoire (avec pénalisation en cas de non connexion), a vu 100% des participants connectés dès la 2éme manche, et un pic d'audience à 2400 vues…
➔ proposition de William Borel : **rendre obligatoire l'utilisation de eStela** pour les événements retenus et pénaliser les participants non connectés. Modalités à discuter et décision à prendre pour la saison 2027…

7 – ORGANISATION DE FIN DE SAISON

- Soirée des Neptunes du Yachting Classique planifiée le **samedi 28 novembre 2026** au YCF à Paris en partenariat avec le magazine Yachting Classique.

Il est convenu avec le YCF de faire la **Remise des prix du Trophée AFYT au Yacht Club de France** à partir 18h, avant cette soirée au Yacht Club de France.

8 – JAUGE : APPLICATION ET EVOLUTIONS

Pour le règlement de jauge CIM 2026, il y a eu trois points particuliers :

- Une remise en forme du règlement avec un format en trois sections permettant une meilleure lisibilité, et l'intégration des références concernant les conditions de course, notamment concernant la météo, mais aussi les conditions de départ et pénalisation pour OCS.
- Un travail important pour le Coefficient d'Authenticité Co, chargé de traduire l'évaluation de l'authenticité des yachts, avec la création d'un Dossier d'Authenticité et en 2027 de Commission d'Authenticité en charge de l'examen de groupes de yachts similaires.
- Le transfert des bonifications et pénalisations gérées pour chaque événement à travers la « fiche de déclaration de voile » dans le rating, pour identifier une « configuration de référence » valable pour toute la saison et évitant les « fiches de déclaration de voile » pour chaque événement
  ➔ cette simplification, ainsi que l'anticipation de production des certificats de jauge a été grandement appréciée par les organisateurs et les responsables des yachts.

Le principale point encore en discussion concerne la prise en compte des mesures des plus grandes voiles pour spinnaker et grand-voiles : en effet actuellement est pris en compte dans la surface de voile du rating (Spv) des surfaces estimées à partir des mesures des longueurs utiles sur les espars (I, J, P, E, Es…) et non des mesures sur ces voiles, donc ne prenant pas en compte les ronds de chute ou les tailles et forme des spinnakers.
La prise en compte des mesures des voiles pourrait permettre d'introduire des surfaces de voiles max plus proche de la réalité, et d'adapter le Sf (élancement de grément) pour rendre le rating plus efficace dans l'évaluation des performances.
La campagne de recueil de données via les « formulaires de demande de jauge » ont permis de récupérer des données pour plus de la moitié des yachts.

Il sera décidé lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire du CIM fin novembre de l'orientation concernant ce point, en tenant compte du délai de prévenance demandé par les armateurs concernant les modifications pouvant avoir un impact sur la configuration des yachts, et en particulier des voiles.

Relations avec le CIM :

Pour mémoire le changement de statut du CIM de 2022 prévoit de désigner un Conseil d'Administration pour 4 ans avec pouvoir étendu et 4 Commissions. Le Conseil d'Administration du CIM a été renouvelé début 2026 (année du centenaire du CIM) avec 12 membres, et un Bureau composé de Gigi Rolandi (Président), Francesco Foppiano et Ricardo Albiñana (Vice-Présidents), Thierry Leret (Trésorier) et Renaud Godard (Secrétaire Général).
Les principales orientations de cette nouvelle mandature sont : une amélioration de la communication, pouvant déboucher sur des partenariats destinés à donner des moyens au CIM, et la poursuite de l'amélioration de la Jauge CIM, en gardant comme objectifs une défense active de l'authenticité des yachts, et la capacité d'organisation d'événements festifs, avec des régates amusantes et la mise en valeur des yachts de tradition.

9 - QUESTIONS DIVERSES

Il est donné la parole à Guillaume Wattinne (Svanevit) qui présente l'action de « l'armada pour la paix » et de la parade navale organisée le 18 octobre à Marseille.
➔ l'AFYT soutient cette belle initiative et incitera ses membres à y participer

Il est discuté de la belle initiative de quelques armateurs ayant organisé la reprise du magazine Yachting Classique, qui est saluée par l'Assemblée.
➔ il est proposé un partenariat entre Yachting Classique et l'AFYT permettant de promouvoir le magazine auprès de ses membres et sympathisants, et d'offrir des conditions favorables d'abonnement, et une page dédiée à l'AFYT. Approbation de principe, à finaliser.

Mr de Barros demande la parole concernant le calendrier parodique distribué à vingt exemplaires lors de la remise des prix du 6 décembre 2025. Mr de Barros avait sur le sujet déposé une plainte en juillet 2026 auprès de la FFV, qui a prononcé septembre un non-lieu et donné des recommandations.
L'intervention de Mr de Barros est interrompu par le Président de l'AFYT, qui indique que Mr de Barros a réalisé un scan du document et une diffusion par email sans autorisation, ce qui est illégal concernant le droit à l'image, et que sa démarche relève du harcèlement à l'encontre du Bureau de l'AFYT. Mr de Barros sollicite l'Assemblée pour poursuivre son argumentation, ce qui lui est refusé par acclamation.

L'incident est clos, et il est organisé la traditionnelle photo de l'Assemblée, avec pour les organisateurs et le CA les casquettes « Merci Patrice » préparées par Henri-Christian Schroeder.

La réunion est close à 10h45.

Conseil d'Administration - Présents & Représentés :

Frédéric BERTHOZ — Président du YCF (représenté)
Yann JOANNON
Renaud GODARD
Roger GIBERT
Bruno TROUBLE (absent)
Jérôme NUTTE
Jean-François CUTUGNO (représenté)
Lionel PEAN
Thibaud ASSANTE
Henri FERBUS
Pierre ROINSON
William BOREL

MEMBRES AFYT Présents et/ou Représentés :

Evénements représentés :
Les Dames de Saint-Tropez - Les Voiles d'Antibes - Les Régates Royales - Les Voiles de Saint-Tropez - Les Voiles du Vieux Port - Trophée Bailly de Suffren - Coupe de printemps et d'Automne du YCF - Toulon Provence Regatta - les Voiles de Cassis - Corsica Classic - Porquerolle's Classic - Monaco Classic week

Présents ayant signé la feuille de présence : (voir photo en annexe 2)

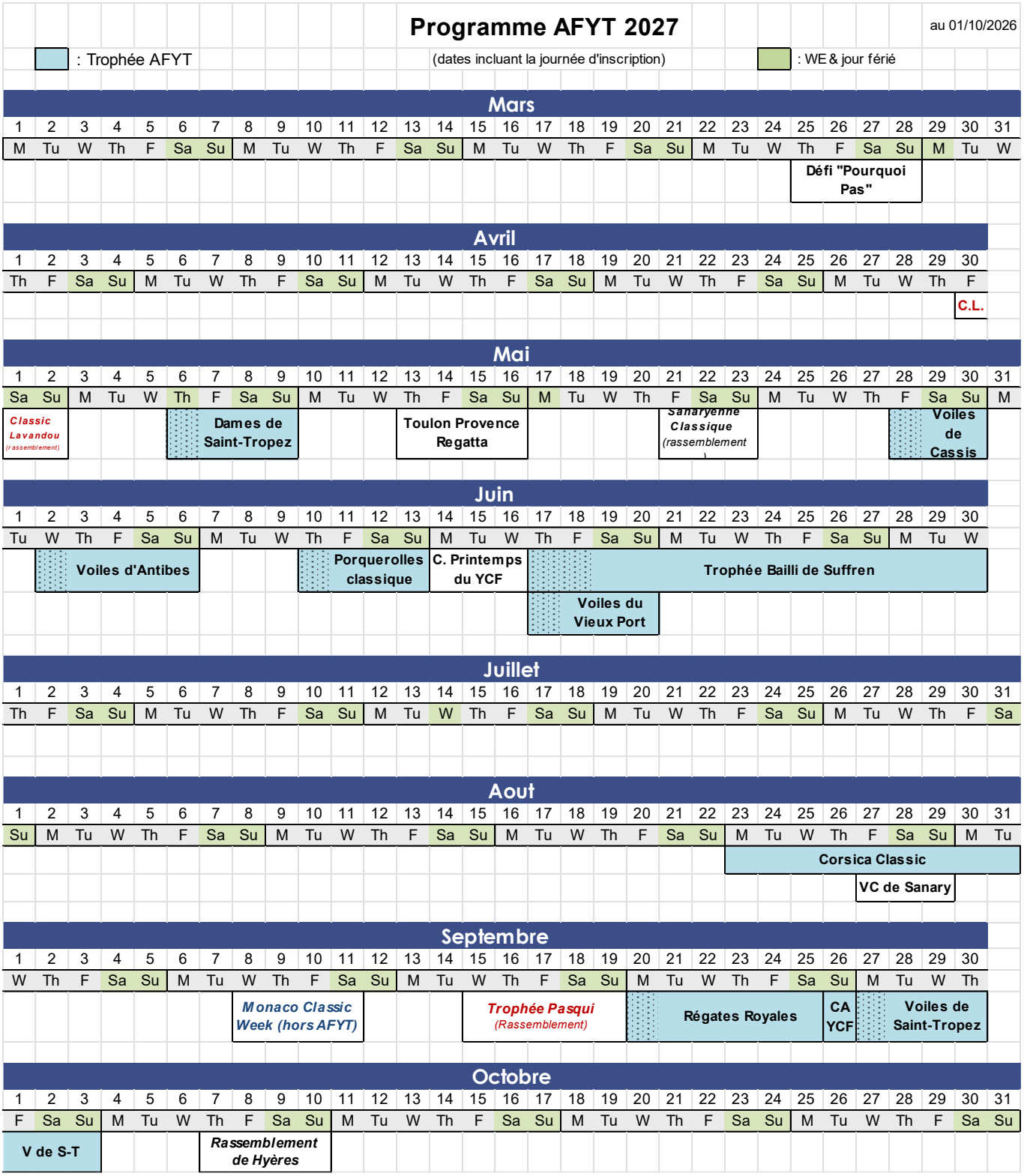
Roger Gibert - AFYT
Yann Joannon - Voiles d'Antibes
Jérome Nutte - YC Cannes
Delphine Salomé - Voiles de Cassis
William Borel - ONE WAVE
Patrick De Barros - FALCON
Xavier Caux - Toulon Provence Regatta
Lionel Péan - Marenostrum R. - HERMITAGE
Thibault Assante - CCY
Baptiste Garnier - EUGENIA V
Hervé de Lisle - CORTER
Jean-Claude Moreu - Mairie de Saint-Tropez
Charlotte Franquet - SERENADE
Maxime Le Tulzo - CHIPS
Severine de la Tour - Mairie du Lavandou
Sébastien Le Ber - YCP
Thierry Leret - YCM
Bertrand Dreux - CORINTHIAN
Francis Van de Velde - AFYT
Frédéric Berthoz - NAGAÏNA
Renaud Godard - AFYT
Guillaume Wattinne - SVANEVIT
Olivier Lamit - NADA
Francesco Foppiano - CIM / YCI
Bernard Manuel - LULU
Pierre Roinson - SNST
Sylvain Bretagne - SNST
Patrick Gibert - LELANTINA
Henri Ferbus - YCF / PALYNODIE

Pouvoirs reçus de : Kostia Belkin - VIOLA

A noter la participation des 5 JECs de Central Marseille qui ont aidé à la réalisation de l'AG :
Ladislas Eclancher, Eléonore Pinart, Clémence Boulet, Félix Antoine et Jules Loiseau – Merci les jeunes !

Annexe 1 :

Calendrier des Régates AFYT pour 2027



Annexe 2

Détails du rapport financier au 31 décembre 2025

- Recettes totales 21 145 €.
- Dépenses totales 41 519, 84 €.
- Résultat - 20 374,84 €.

Les comptes de l'AFYT de l'année sont clos au 31 décembre 2025 avec :

- Disponibilités sur le compte bancaire Société Générale : 194,45€
- Disponibilités sur livret A Société Générale : 55 665,17€

avec 1 305,65 € d'intérêts qui seront crédités sur l'exercice 2026 le 3/01/2026

- Cotations perçues en 2025 pour les membres et la jauge de 144 bateaux : 17 845 €,

à noter que 2 bateaux n'ont pas payés leur cotisation en 2025 (100 € pour Ran II et 170 € pour Tilly XV)

- Cotisations perçues en 2025 des membres Organisateurs d'événements : 3 300 €,

à noter que 2 membres organisateurs n'ont payés leur cotisation 2025 qu'en janvier 2026 qui seront créditées sur l'exercice 2026

- Les paiements en 2025 s'élèvent à 41 519,84€, en forte augmentation par rapport aux années précédentes (13 537,15 € en 2025) qui s'explique principalement par l'effort consenti pour l'organisation du 30e anniversaire de l'AFYT (vêtements, drapeaux, guidons AFYT, kakémono… pour 8 260 €) (vins, rhum et gâteaux anniversaire pour 400 personnes 5 661,60 €), l'opération JEC pour faire naviguer 25 jeunes étudiants en 2025 sur nos Classiques (logements à la charge de l'AFYT(4 683,38 €), la remise des prix au YCF (15 trophées, montre Neptune, champagne et frais de cocktail (6 597,99 €), les frais pour la publication de la Newsletter (1 428 €).

Notons enfin une nouvelle contribution aux frais du CIM de 1 500 € en plus de la cotisation annuelle de 800 €, et des frais généraux (Assurances, internet 1 713,54) et de jauge (2 214 €) qui restent stables.

Annexe 3

Photo de groupe lors de l'Assemblée Générale

(merci Ladislas)



A noter les organisateurs et le CA portant les casquettes « Merci Patrice » préparées par Henri-Christian Schroeder en hommage à Patrice de Colmont, qui nous a quitté il y a un an, en nous laissant un bel héritage, à faire perdurer !